

**CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 18 JANVIER 2021**

L'an 2021, le 18 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des Fêtes (pour permettre le respect des règles sanitaires en vigueur), sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BOULEAU Marie-France, CAILLOT Virginia, COCHAUD Guillaume, DECEVRE Hervé, DELES Florence, DEWIER Valérie, GONON Bernard, MOREL Fernand, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent.

Absents excusés : HALITIM Véronique, JOUVENCEL Clément

Secrétaire de séance : CAILLOT Virginia

Avant d'ouvrir la séance le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- rénovation thermique de la mairie - demande de subvention dans le cadre de la DETR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020.

1- Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - offre de titres restaurant pour le personnel territorial

Le Maire expose :

Le Centre de gestion de l'Isère procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait, en application de l'article 25 de la loi n. 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 71 et 20.

Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité avec 13 voix POUR**, décide que :

- La commune charge le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial.
- Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.
- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2- RIFSEEP : revalorisation de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

Le Maire rappelle que par délibération du 25 février 2019, la commune a instauré un nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à destination du personnel communal.

Dans cette délibération, il était mentionné que l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) faisant partie intégrante du RIFSEEP, doit faire l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions
- En cas de changement de grade
- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion ou la réussite à un concours
- A minima tous les 2 ans en l'absence de changement et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent, par délibération du conseil municipal, selon l'indice des prix à la consommation (hors tabac et carburant). En cas d'indice trop bas ou négatif, le maire pourra proposer une revalorisation plus importante.

C'est dans le cadre de cette dernière condition qu'une revalorisation de l'IFSE peut être envisagée. L'indice des prix à la consommation étant quasiment stable depuis 2 ans (+0.007 % entre novembre 2018 et novembre 2020), Monsieur le Maire propose de revaloriser l'IFSE au 1^{er} janvier 2021 en appliquant une augmentation de +0.5 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité avec 13 voix POUR** :

- ACCEPTE de revaloriser l'IFSE attribuée à l'ensemble des agents
- DIT qu'une augmentation de 0.5 % sera appliquée à effet au 1^{er} janvier 2021.

3- Avenant à la convention relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Le Maire explique au conseil municipal qu'une convention a été signée en 2014 avec la commune de Montalieu-Vercieu pour que les élèves scolarisés à Vertrieu puissent bénéficier du RASED en cas de besoin.

Cette convention avait pour objet de définir les modalités de financement du RASED.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un avenant à cette convention qui fixe les dépenses de fonctionnement du RASED pour 2020/2021 à 0.90 € par élève scolarisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité avec 13 voix POUR** :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention relative aux dépenses de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) avec la Commune de Montalieu-Vercieu.

DELIBERATION AJOUTEE : rénovation thermique de la mairie - demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 8 juin 2020, il avait été décidé de réaliser des travaux de rénovation thermique sur le bâtiment de la Mairie. Ces travaux consistent à remplacer les fenêtres :

- du secrétariat,
- de la salle du conseil municipal,
- dans la montée d'escalier menant aux archives.

Il précise que le bâtiment de la mairie est soumis aux contraintes du SPR (Site Patrimonial Remarquable) et que les menuiseries doivent être remplacées à l'identique.

Le Maire explique qu'en raison d'une mise à jour des devis, le coût de cette opération est estimé à 8 386.44 € HT. Ces travaux pouvant faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la DETR, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement estimatif comme suit :

- subvention de la Région ARA : bonus ruralité (50%)	4 193.22 €
- subvention DETR (20%)	1 677.29 €
- autofinancement	2 515.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité avec 13 voix POUR** :

- APPROUVE le nouveau plan de financement estimatif présenté par le Maire
- AUTORISE le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture de la Tour du Pin dans le cadre de la DETR.

4- Questions diverses

* *Décision du Maire n°1 en date du 4 janvier 2021 (pour information) :*

Objet : virement de crédits (Budget 2020) - section de fonctionnement

Le Maire de la Commune de Vertrieu,

Vu l'article L2322-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les crédits budgétaires au compte 7391172 (dégrèvement de TH sur les logements vacants) et au compte 739211 (attribution de compensation) sont insuffisants pour honorer les dépenses correspondantes,

Considérant que les crédits restants au compte 022 (dépenses imprévues) peuvent faire l'objet d'un virement de crédits vers les comptes 7391172 et 739211,

DECIDE

Article 1 : il a été décidé :

- DE REALISER les virements de crédits ci-après :

■ **CREDITS A REDUIRE** :

COMPTE 022 - Dépenses imprévues - 78 €

■ **CREDITS A OUVRIR** :

COMPTE 7391172 - dégrèvement de TH sur logements vacants 66 €

COMPTE 739211 - attribution de compensation 12 €

* *Plan Communal de Sauvegarde* : Une mise à jour du PCS est à prévoir, avec dans un second temps, la mise en place du dispositif de téléalerte (lorsque le nouveau site internet sera opérationnel). Pour cela, Monsieur le Maire demande à la commission sécurité de se réunir prochainement.

* *Remplacement de Myriam pendant le temps cantine* : Monsieur le Maire remercie les élus qui ont assuré le remplacement de Myriam pendant son arrêt de travail.

* *Campagne de vaccinations contre la COVID19* : Monsieur le Maire explique qu'une information sera transmise par le biais du « ras buisson ». Les personnes qui auraient des difficultés pour se rendre au centre de vaccination seront prises en charge par la commune pour le transport.

* *tour de table*

- Hervé DECEVRE :

↳ Le Comité des Fêtes travaille sur un projet intitulé « rallye du cœur » au bénéfice du centre Léon Bérard (pour les enfants malades). Manifestation qui serait programmée le 5 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h31.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 15 février 2021 à 18h30